



UNIVERSITE PROTESTANTE AU CONGO

B.P. 4745 Kinshasa 2, République Démocratique du Congo
Croisement des avenues de Libération et Blvd Triomphal/Kinshasa – Lingwala
Airtel : +243999131820

Site Web : www.upc.ac.cd

E-mail: mampunza.samuel@upc.ac.cd

Secrétariat Général Académique

Kinshasa, le 20 NOV 2023

N/Réf. : 272 /UPC/BSGAc/MM/TL/2023.-

V/Réf. :

Objet : **Notification de votre nomination**

Au Professeur NDUKUMA Adjayi Kodjo
Faculté de Droit
Université Protestante au Congo
Kinshasa/Lingwala

Monsieur le Professeur,

Faisant suite à la décision rectoriale n°036/UPC/NBB/NM/2023 portant mise en place des Autorités facultaires, Directeurs d'Ecoles/Centre de recherche, Chef de Département et de l'Aumônerie de l'Université Protestante au Congo, du 15 novembre 2023, j'ai la joie de vous signifier par la présente votre nomination en qualité de Doyen de la Faculté de Droit.

Au nom du Comité de gestion et au mien propre, je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement des tâches qui vous sont confiées par l'Université Protestante au Congo.

Puis-je vous demander de procéder immédiatement à la remise et reprise avec votre prédécesseur qui me lit en copie.

Veillez agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Professeur Dr. MAMPUNZA ma MIEZI

Secrétaire général académique.

Cc : - Monsieur le Recteur
- Membres du Comité de gestion
- Prof. ANDENDE Apindia

RECTORAT

Décision Rectorale n° 036/UPC/NBB/NM/2023 portant mise en place des autorités facultaires, Directeurs d'Ecoles/Centre de recherche, Chef de Département et de l'Aumônerie de l'Université Protestante au Congo

Le Recteur de l'Université Protestante au Congo,

Vu l'Ordonnance n° 160 du 09 juin 1965 accordant la personnalité civile à la « Faculté de Théologie Protestante au Congo » et le Décret n° 06/0106 du 12 juin 2006 portant agrément définitif de l'Université Protestante au Congo ;

Vu l'Ordonnance n° 81-160 du 7 octobre 1981 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire,

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national,

Vu l'Arrêté Ministériel N°270/CAB/ME/MIN/J&GS/2023 du 6 septembre 2023 approuvant les modifications portées aux Statuts et Règlement d'Ordre Intérieur de l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Université Protestante au Congo » en sigle « UPC » ;

Vu les Statuts et le Règlement Organique de l'Université Protestante au Congo,

Vu la nécessité et l'urgence,

Le Comité de gestion entendu,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

I. AUTORITES FACULTAIRES

I.1 Faculté de Théologie

1. Doyen : Prof. MEME Dingadie
2. Vice-Doyen Chargé de l'Enseignement : Prof. MAKUTA Likombe
3. Vice-Doyen Chargé de la Recherche : Prof. KALOMBO Kapuku

I.2 Faculté d'Administration des Affaires et Sciences Economiques

1. Doyen : Prof. KALALA Tshimpaka
2. Vice-Doyen Chargé de l'Enseignement : Prof. NKONGO Niumba
3. Vice-Doyen Chargé de la Recherche : Prof. NGANDA Afumba

I.3 Faculté de Droit

1. Doyen : Prof. NDUKUMA Adjayi Kodjo
2. Vice-Doyen Chargé de l'Enseignement : Prof. NGOMA Phanzu
3. Vice-Doyen Chargé de la Recherche : Prof. KALAY Kisala



I.4 Faculté de Médecine

1. Doyen : Prof. MATANDA Nzanza
2. Vice-Doyen Chargé de l'Enseignement : Prof. BODI Mabiala
3. Vice-Doyen Chargé de la Recherche : Prof. SUMAILI Kiswaya

I.5 Faculté des Sciences Informatiques

1. Doyen : Prof. KUTANGILA Mayoya
2. Vice-Doyen : Prof. MAMPUYA Kinkani

II. ECOLES DOCTORALES, D.E.S & DOCTORAT

II.1 Faculté de Théologie

1. Directeur : Prof. MUENYI Kamuinga
2. Secrétaire : Prof. ANGENDU Mongenzo

II.2 Faculté d'Administration des Affaires et Sciences Economiques

1. Directeur : Prof. KABUYA Kalala
2. Secrétaire : Prof. IFEKA Bonkomo

II.3 Faculté de Droit

1. Directeur : Prof. VUNDUAWE Te Pemako
2. Secrétaire : C.T KOMO Yanda

III. Département de Transformation Sociale

Chef de Département : Prof. VIBILA Vuadi

IV Ecole du Leadership

Directeur : Prof. MATATA-Ponyo Mapon

V. Cellule Assurance Qualité

Directeur : Prof. MUAYILA Kabibu

VII. Centre de Recherche Interdisciplinaire en Développement : Economie, Santé et Société

Directeur : Prof. ALIANGO Marachto

VI. Aumônerie

Aumônier universitaire : Prof. RAZANADRAKOTO Haritsima

Article 2 : Les Secrétaires Généraux Académique et Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, 15 novembre 2023

Prof. Rév. N'KWIM Bibi-Bikan

Recteur

